



## Syndicat National des Acteurs de la Sécurité Routière

### Procédure de déclaration d'une nouvelle personne désignée GTA

---

Voici la procédure de déclaration d'une nouvelle personne en charge de la GTA sur un stage telle qu'elle est définie par un arrêté en date du 26 juin 2012.

#### 1. Qui doit être déclaré ?

La personne désignée sera responsable de l'accueil des stagiaires ainsi que de la gestion technique et administrative des stages. Cette personne peut être un des animateurs ou toute autre personne titulaire d'une attestation GTA en cours de validité

#### 2. Quelles démarches l'exploitant doit-il accomplir ?

L'exploitant doit informer le préfet au moins 5 jours avant la date du premier stage géré par cette nouvelle personne.

Pour ce faire, il doit envoyer les documents suivants :

- Une copie de la pièce d'identité de la personne en charge de la GTA.
- Un justificatif de son domicile récent
- Une attestation de formation GTA en cours de validité.
- Un contrat ou une convention précisant les pouvoirs et responsabilités de cette personne (ce document peut être rédigé librement).

Cette personne doit être titulaire d'une attestation GTA. Si cette attestation a été délivrée il y a plus de 5 ans, elle doit être remplacée par une attestation de formation GTA continue valide (à défaut une nouvelle attestation de formation GTA initiale).

#### 3. Quel est l'examen des pièces ?

Le représentant du préfet vérifiera que la personne désignée n'a pas été condamnée pour des infractions mentionnées dans les articles L. 213-3 et R. 212-4 du code de la route. La personne sera ensuite enregistrée dans un fichier désigné RAFAEL et associée à l'agrément de l'établissement.



## Syndicat National des Acteurs de la Sécurité Routière

#### 4. Que se passe-t-il si la déclaration n'est pas faite à temps ?

Si l'exploitant ne fait pas cette déclaration, il encourt plusieurs risques :

- Le stage peut être rejeté par le CERT, empêchant ainsi l'enregistrement des attestations de suivi des stagiaires.
- L'établissement risque de voir son agrément suspendu pour une durée maximale de 6 mois.
- Cette sanction entraînera un gel de l'examen de toutes les nouvelles demandes d'agrément pendant cette période sur l'ensemble du territoire national pendant la durée de la suspension.

#### 5. Comment faire la déclaration ?

La déclaration doit être envoyée par mail à la préfecture, et non à l'ANTS (l'Agence Nationale des Titres Sécurisés), n'a pas la charge de ce processus. Il envisagé pour fin 2025 que cette déclaration puisse se faire sur ConSta

#### 6. Rappel important :

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, l'exploitant et la personne désignée pour la GTA ne peuvent pas participer à un stage dans l'établissement dans lequel ils exercent.

#### Conclusion :

Il est essentiel que l'exploitant respecte cette procédure pour éviter toute sanction. En informant la préfecture en temps et en fournissant tous les documents nécessaires, il assure la continuité de l'organisation des stages et le respect de la délégation de service public auprès des conducteurs.

#### Source :

Arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière.

SNASR / mars 2025